



La trottinette carottée
Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial

Montréal le 15 juin 2009

Monsieur Tony Tomassi
Ministre de la Famille
425 rue St-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

CONCERNE : PROJET DE LOI 51 ET AMENDEMENTS

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance le mois dernier du projet de loi 51 et je désire vous informer que le conseil d'administration (CA) de notre bureau coordonnateur (BC) est favorable à ce projet car il clarifiera le statut des RSG, leur droit de s'associer et l'accès pour elles à des avantages sociaux.

Nous trouvons cependant regrettable que vous ayez cédé à la pression de ceux qui s'opposent à la création d'entités juridiques distinctes pour le milieu familial et l'installation et à la juste représentation des parents dans les conseils d'administration (CA) des BC.

Nous connaissons les hypothèses avancées par certains, selon lesquels, dans un BC, parmi les centaines, voire même parfois les milliers d'utilisateurs des services de garde qu'il supervise, il serait difficile de trouver 3 parents pour constituer un CA leur permettant d'être majoritaire. Ce point de vue nous paraît insultant envers les parents du milieu familial. Seraient-ils des irresponsables sur lesquels on ne pourrait compter? L'existence depuis 13 ans de notre corporation, qui ne gère pas d'installation, démontre qu'au contraire il est parfaitement possible de trouver des parents du milieu familial pour constituer le CA. C'est on ne peut plus simple : il suffit de les informer.

Concernant l'amendement au projet de loi 51, qui accorde la parité dans un CA aux parents de l'installation et du milieu familial, ils nous ont laissé perplexes. En effet, alors que les parents du milieu familial sont beaucoup plus nombreux, parfois dans une proportion de 1 à 10, il se trouve dans les faits, avec l'ajout d'autres catégories d'administrateurs, qu'ils seront minoritaires dans le CA et ne pourront donc contrôler les décisions concernant leur propre mode de garde. En cédant sur cet aspect de la représentation des parents du milieu familial, le gouvernement se trouve à perpétuer un aspect tenace et sombre du réseau de la petite enfance, selon lequel le milieu familial serait de moins bonne qualité que l'installation et qu'il faudrait donc que cette dernière le contrôle pour l'améliorer.

Sur ce même sujet de la qualité, une autre rumeur circule, bien curieuse, selon laquelle séparer CPE et BC nuirait à la qualité de services en milieu familial et elle contribue à soulever l'importante question, de fonds: sans CPE, n'y aurait-il point de lumière ni de salut ?

Ce point de vue d'un paternalisme affligeant, que nous relierions à nouveau au désir de certains de maintenir leur contrôle sur le réseau du milieu familial régi, fait bien peu de cas du travail effectué par les responsables de services de garde en milieu familial (RSG). Il a d'ailleurs été déjà avancé en 2005, afin de contrer le projet de Loi 124 mais dans les faits, trois ans après l'avènement des BC, il est aisé de se rendre compte que la création d'équipes pédagogiques de soutien aux RSG a été bénéfique au réseau du milieu familial reconnu.

En conclusion, la pratique de notre BC démontre qu'une corporation ne gérant que le milieu familial, peut parfaitement fonctionner et entretenir des relations professionnelles de qualité avec les RSG. C'est pourquoi, nous espérons que vous ferez le nécessaire pour que les parents du milieu familial puisse s'affranchir de la tutelle des moralisateurs et qu'ils puissent enfin dans le CA des BC être MAÎTRES CHEZ EUX et SOUVERAINS dans leurs décisions.

Veuillez agréer Monsieur Tomassi, nos salutations distinguées.

BUREAU COORDONNATEUR LA TROTTINETTE CAROTTÉE

Par



Violaine Gagnon, présidente du conseil d'administration